

Association Suisse d'Assurances ASA

05.01.2005 - 10:30 Uhr

Les assureurs privés apportent une aide rapide et sans lourdeurs administratives

Zurich (ots) -

Les assureurs privés suisses sont affligés par les immenses souffrances engendrées par le tsunami qui a ravagé l'Asie du Sud-Est. De nombreuses personnes domiciliées en Suisse ont également péri dans cette catastrophe naturelle ou ont été victimes de dommages corporels, psychiques ou matériels. L'heure est maintenant à l'aide humanitaire ainsi qu'à la recherche des disparus et à l'identification des corps.

Les personnes concernées et les familles des victimes du séisme marin peuvent compter sur l'aide rapide et sans lourdeurs administratives des compagnies d'assurance. Les assureurs traiteront les déclarations de sinistres dans les meilleurs délais. Pour l'heure, aucune donnée ne peut encore être fournie quant au montant du sinistre.

Vous trouverez des réponses aux questions d'ordre assurantiel en rapport avec le tsunami dans l'Océan indien à l'adresse www.svv.ch.

ots Originaltext. Association Suisse d'Assurances (ASA)
Internet : www.presseportal.ch

Contact :

Contact avec les médias

Tél. +41/1/208'28'28

Fax: +41/1/208'28'14

E-Mail: info@svv.ch

Internet: www.svv.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100087998/100484523> abgerufen werden.